

Front commun pour la transition énergétique

Projet Collectivités ZÉN

Dossier d'information - An III

Février 2023



Table des matières

Table des matières	2
Le Front commun pour la transition énergétique (FCTÉ)	3
Les critères d'une transition énergétique porteuse de justice sociale	3
Le projet Collectivités ZÉN	4
Attentes et responsabilités des organismes coproporteurs	7
Modalités de l'entente entre les organismes porteurs et le FCTÉ	8
Processus de candidature cohorte an III	9
Soumettre sa candidature comme organisme porteur	10

Le Front commun pour la transition énergétique (FCTÉ)

Le Front commun pour la transition énergétique (FCTÉ) regroupe des organisations qui contribuent à l'élaboration collective et à la mise en œuvre d'une transition énergétique structurante et porteuse de justice sociale.

Conscient de l'interdépendance des dimensions écologiques, énergétiques, économiques et sociales, et guidé par la conviction que la transition énergétique est une occasion exceptionnelle de transformations profondes à tous ces égards, le FCTÉ veut jouer un rôle incontournable dans l'urgent virage vers une société neutre en carbone.

Les critères d'une transition énergétique porteuse de justice sociale

En 2019, le FCTÉ a regroupé plus de 190 individus appartenant à 85 organisations dont une douzaine d'universités autour de la réflexion sur la prise en charge collective de la crise climatique par la société civile (première phase du projet Québec zéro émissions nettes). Cet exercice a été l'occasion d'établir les [critères d'une transition énergétique porteuse de justice sociale](#) pour les membres du FCTÉ décrits ci-dessous ([english version here](#)), ainsi que de la [Feuille de route pour la transition du Québec vers la carboneutralité](#), qui intègre l'impérative nécessité de tisser des alliances et des solidarités avec les Premiers Peuples et diverses autres populations particulièrement vulnérabilisées :

- Réduire les émissions de GES;
- Aspirer à des changements ambitieux;
- Demeurer critiques faces aux technologies émergentes;
- Intégrer des analyses systémiques;
- Respecter les droits humains;
- Réaliser une transition juste, pour les communautés, les travailleurs et travailleuses;
- Démocratiser la transition;
- Respecter la biodiversité;
- Chercher la cohérence financière;
- Reconnaître les responsabilités communes mais différenciées.

Le projet Collectivités ZÉN

La deuxième phase du projet Québec ZÉN, intitulée «Collectivités ZÉN», est un projet fédérateur de grande envergure qui marque le passage à l'action climatique. Collectivités ZÉN a pour but de puiser dans les orientations établies au cours de la phase 1 et dans les avancées scientifiques à venir pour soutenir la mise en œuvre de collectivités « zéro émission nette », plus résilientes et plus justes dans les diverses régions du Québec.

Portées par des organismes locaux et rassemblées par le FCTÉ, les collectivités ZÉN donnent un sens plus large au concept d'action territoriale. En effet, chaque collectivité s'ancre à l'échelle locale, s'adapte aux diverses réalités des régions, et facilite la création d'espaces de collaboration et de partage. Le but du projet est ainsi de catalyser la mise en œuvre d'une transition socio-écologique concertée et locale, menant au respect des limites planétaires (incluant la carboneutralité) et à la justice sociale. Ceci en créant 12 Collectivités zéro émissions nettes (ZÉN), dans 12 territoires différents, d'ici 2025. Les Collectivités ZÉN sont des démarches territoriales travaillant à la transformation des systèmes à l'origine de la crise climatique.

Les 5 étapes du parcours des collectivités ZÉN



1 – Démarrage : recrutement des porteurs du projet, des partenaires initiaux parmi les personnes et groupes locaux, ainsi que de la ou le chargé.e de projet.

2 – État des lieux et vision : identification et collecte des informations pertinentes pour formaliser un état de la situation du territoire identifié, animation d'ateliers de vision afin de développer une vision commune du futur souhaité, représentative de la diversité du territoire, mobilisatrice, engageante et trouvant une résonance dans la Feuille de route ZÉN.

3- Chemins de transition : identification des jalons les plus pertinents, afin d'atteindre la vision souhaitée.

4- Plan opérationnel : basé sur les chemins de transitions consolidés, identification des actions prioritaires à mettre en œuvre pour atteindre les jalons prioritaires du chemin, qui fait quoi pour les deux prochaines années.

5 – Mise en œuvre : début de la grande aventure avec la mise en œuvre du plan opérationnel, incluant évaluation et révision aux deux ans.

Le temps estimé entre le lancement officiel et le début de la mise en œuvre du plan opérationnel est de 1 à 2 ans. En parallèle à ces étapes, la collectivité ZÉN soutient en continu la mobilisation dans une perspective d'inclusivité et de justice sociale. En ce sens, une cartographie des différentes initiatives existantes est faite, incluant celles menées par les Premiers peuples et les communautés vulnérables. Nous veillons à valoriser ces initiatives par une stratégie de communication qui promeut les actions en cours sur les territoires. La recherche et l'intégration de nouveaux partenaires se font également en continu tout au long de la démarche.

Les principaux partenaires du projet et leur accompagnement



[L'Opération veille et soutien stratégique](#) (OVSS) s'intéresse à l'action territoriale intersectorielle concertée, c'est-à-dire [la réunion d'acteurs de différents secteurs pour qu'ils puissent, sur un territoire](#)

[désigné](#), se partager de l'information, agir en complémentarité, s'offrir de la formation, développer des projets conjoints ou se positionner politiquement. Ces dernières années, [les dynamiques territoriales](#) ont été secouées par l'abolition des conférences régionales des élu-e-s et la conversion des villes et MRC en gouvernements de proximité. L'OVSS suit ces bouleversements pour soutenir les acteurs directement concernés. Pour les projets de communautés ZÉN, l'OVSS offre son regard en action territoriale et peut suggérer des outils pour [recenser les forces sur le territoire](#), [cerner les changements en cours](#), identifier de quelle manière l'acteur collectif souhaite [orienter son action](#), etc. L'OVSS tente aussi de dégager les points de tensions et les apprentissages des projets de collectivités ZÉN pour les documenter et les partager à l'ensemble des territoires de la province.



Face à l'ampleur des bouleversements écologiques, la question n'est plus de savoir si nous nous dirigeons vers une société profondément différente, mais si cette transition sera entièrement subie, ou au moins partiellement choisie. [Chemins de Transition](#), initiative de l'Université de Montréal en partenariat avec Espace pour la vie, vise à engager les forces vives de la société dans ce changement. Nous utilisons [l'approche prospective](#) pour explorer des futurs possibles, déterminer ensemble un futur plus souhaitable et développer l'agilité des personnes à naviguer dans un contexte incertain. Dans le cadre du partenariat avec le Front commun pour la transition énergétique, nous offrons notamment des outils et un accompagnement pour soutenir les collectivités dans l'élaboration d'une vision d'un futur souhaitable et d'une trajectoire pour s'y rendre.

Attentes et responsabilités des organismes coporteurs

Les organismes coporteurs sont des piliers fondamentaux pour l'évolution d'une collectivité ZÉN et son intégration au sein du territoire et de la communauté locale. L'importance de ce rôle implique également un certain nombre de responsabilités à l'égard du projet.

Les coporteurs assument d'abord un rôle administratif, notamment :

- contribuer à l'embauche et à la recherche de financement pour compléter le salaire et pérenniser l'embauche d'une personne salariée;
- superviser et encadrer la personne salariée;
- assurer les suivis pertinents auprès du FCTÉ concernant l'avancement de la démarche et la recherche de financement.

Les coporteurs ont également un rôle en matière d'intégration et de rayonnement de la collectivité ZÉN avec le territoire et la communauté locale, notamment :

- recruter des partenaires initiaux au sein de la communauté;
- mettre à profit leur réseau respectif pour favoriser les collaborations;
- promouvoir la collectivité ZÉN.

Enfin, les coporteurs sont au coeur de la planification et de la consolidation de la collectivité ZÉN, notamment :

- contribuer à la recherche de financement pour pérenniser les activités du projet;
- participer activement au projet de transition de sa collectivité visant le « zéro émission nette », la résilience et la justice sociale, dans l'esprit des [critères d'une transition porteuse de justice sociale](#) et de la Feuille de route pour la transition du Québec vers la carboneutralité du FCTÉ, à travers la mise en oeuvre des [cinq grandes étapes de la démarche](#);
- documenter l'avancement de la démarche.

Modalités de l'entente entre les organismes porteurs et le FCTÉ

Le projet Québec ZéN – et plus spécifiquement sa deuxième étape, le projet Collectivités ZéN – est le dossier phare du FCTÉ au cours des prochaines années.

À cet effet, le FCTÉ soutiendra le ou les organismes porteurs dans la mise en œuvre et le développement de la Collectivité ZéN :

- Le FCTÉ affecte plusieurs personnes de son équipe nationale au soutien des Collectivités ZéN, à temps plein ou partiel (présentation des [membres de l'équipe](#)).
- Le FCTÉ assume les fonctions suivantes, en concertation avec les Collectivités qui souhaitent participer à ces processus :
 - coordination de la planification et structure globale du projet;
 - gestion financière à l'échelle nationale;
 - coordination du soutien aux Collectivités ZéN;
 - mobilisation des acteurs nationaux à l'intérieur et à l'extérieur du FCTÉ;
 - appui à la mobilisation des acteurs territoriaux, notamment les antennes locales des membres du FCTÉ;
 - communications nationales et soutien aux communications locales s'il y a lieu;
 - développement d'outils de formation, d'accompagnement et d'évaluation;
 - administration;
 - reddition de comptes aux bailleurs de fonds;
 - activités de transfert de connaissances et de collaboration autour du projet.
- Le FCTÉ soutient financièrement les Collectivités ZéN pour deux ans, mais l'objectif est de rendre la Collectivité ZéN pérenne et autonome, tant dans ses actions locales que dans ses liens avec l'échelle nationale et le FCTÉ ([modalités de l'entente financière](#));
- Le FCTÉ soutient l'embauche et l'intégration d'un.e chargé.e de projet Collectivités ZéN ([mandat](#)).

Processus de candidature cohorte an III

Étape	Date
Envoi du dossier d'information du FCTÉ aux groupes intéressés	28 février 2023
Rencontres d'information pour répondre aux questions des groupes intéressés collectivement	Semaine du 13 mars 2023
Réception des candidatures	Du 20 mars du 24 avril 2023*
Rencontres individuelles avec les candidat.e.s	Dès la réception des candidatures, jusqu'au 4 mai 2023
Choix des 4 groupes retenus pour la cohorte an III	31 mai 2023
Signature des ententes avec le FCTÉ	juin 2023
Recrutement pour le poste de chargé.e de projet	septembre 2023
Lancement officiel de la Collectivité	octobre-novembre 2023

**Nous reconnaissons que le calendrier est serré et peut être difficile à respecter pour certains groupes, un délai de quelques jours supplémentaires sera donc accordé si demandé.*

Soumettre sa candidature comme organisme porteur

Envoyer le [formulaire](#) complété ou un enregistrement vidéo répondant aux informations et questions demandées dans le formulaire à lucile.ruiz@poulatransitionenergetique.org avant le 24 avril. Nous reconnaissons que le calendrier est serré et peut être difficile à respecter pour certains groupes, un délai de quelques jours supplémentaires sera donc accordé si demandé.

Séance d'information et réponses aux questions

Pour répondre à vos questions sur le projet et le processus de sélection, nous vous invitons à participer à l'une de nos deux rencontres d'information.

- Lundi 13 mars 2023 de 18h à 19h : [inscription](#)
- Mercredi 15 mars 2023 de 12h à 13h : [inscription](#)

Pour toute question ou demande d'information supplémentaire, vous pouvez contacter la personne chargée du recrutement des Collectivités ZÉN de l'an 3, Lucile Ruiz à lucile.ruiz@poulatransitionenergetique.org.